



LAISSEZ-LES-VIVRE  
SOS FUTURES MERES

# «Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES»

novembre - décembre 2015 - janvier 2016

Trimestriel - Prix : 4,5 €

N° 187



**La famille des années 60  
a fait la force de la France des Trente Glorieuses**



## FAMILLES, ON VOUS AIME ?

Dossier réalisé par Pierre et Béatrice VOUTERS

### Le poids de l'argent dans la destruction de l'Ordre Moral

L'influence de certains industriels jointe à celle des publicitaires a eu pour conséquence l'atomisation de la société et la destruction progressive de la famille. Ils n'ont eu de cesse de peser sur la société et sur les institutions pour faire évoluer les législations dans le sens qui leur serait le plus favorable.

Dans un livre intitulé : « *Un refuge dans le monde impitoyable : la famille assiégée* » Christopher LASCH démontre ce que fut bien plus tôt en Amérique qu'en France que débute la **destruction méthodique de la notion de père et de famille**. L'aboutissement parfait du taylorisme passe par la destruction de toute notion d'autorité afin de rendre les ouvriers plus dociles plus performants. Il s'agit par la suite pour les publicitaires, les sociologues, psychologues et autres de s'allier les femmes et les enfants contre les pères de famille, réputés plus économes, plus prévoyants.

En Europe et surtout en France c'est la politique familiale (quotient familial et allocations familiales) qui va pendant plusieurs décennies donner un coup d'arrêt à l'évolution vers l'atomisation de la société. **Mais a-t-on vraiment assez conscience que c'est cette politique familiale avec notamment son aspect financier qui va permettre à la société française de tenir, sinon comment expliquer le parallélisme implacable entre la baisse du volet financier de la politique familiale et la hausse des divorces et des séparations. Et cela, aucun observateur de la vie politique actuelle, aussi remarquable fut-il ne le met suffisamment en exergue.** La réussite économique de la France des Trente Glorieuses est fondée sur la répartition des richesses vers les secteurs productifs induite en grande partie par la politique familiale, ce succès est notable dans le bâtiment, l'automobile et l'agriculture. Un coup est porté à cette société le 4 juin 1970 quand René PLEVEN fait voter la fin de la notion de chef de famille. (*Le Suicide Français d'Éric Zemmour p. 30 et 31*).

**C'est bien pour cela que tous les adversaires acharnés de la famille n'auront de cesse soit de supprimer, soit de détourner tous les systèmes de compensation financières à nature familiale.** Pour Ettore GOTTI-TEDESCHI, économiste, banquier, financier et ancien directeur de l'I.O.R (Institut des œuvres religieuses), c'est la mondialisation et la terrible crise démographique du monde occidental qui est l'origine de la crise économique actuelle. Il déclare

## SOMMAIRE

### PAGES 2 à 7 : FAMILLES, ON VOUS AIME ?

Pages 2 à 4 : **Le poids de l'argent dans la destruction de l'Ordre Moral**

### PAGES 5 à 7 : CULTURE DE VIE Vs CULTURE DE MORT

Page 5 : Les populations pauvres utilisées comme cobayes (vaccins, contraceptifs)  
Les conflits d'intérêts

Page 6 : Espagne

Page 7 : Amérique Latine

Page 8 : Jeanne Marie n'est plus de ce monde  
Jean Mercier

### PAGES 8 à 11 : EUTHANASIE

Page 9 : La loi CLAES Leonetti ou la SPC

Page 10 : Vincent Lambert : L'antichambre de la mort est-elle enfin ouverte ?

Page 10-11 : Crématorium en faillites

### PAGE 12 : SOS FUTURES MERES

## FAMILLES, ON VOUS AIME ?

sur le blog de Jeanne Smits le 23 octobre 2015 : « si la population ne croît pas, le P.I.B ne peut progresser qu'en faisant progresser la consommation individuelle. Cela s'est produit en inventant le phénomène du consumérisme qui a réduit l'homme à sa seule satisfaction matérielle, et au détriment de sa satisfaction intellectuelle et spirituelle. Pour en arriver là il a fallu détruire l'épargne, en la transformant en plus de consommation ; en rendant le travail précaire, et ainsi la production a été transférée vers des pays à faible coût de production pour importer des biens à des prix de plus en plus bas. À la fin il a fallu arriver à faire consommer de plus en plus de crédit, ce qui a rendu la famille de plus en plus fragile ».

**Dans tous les pays d'Europe occidentale dans la décennie 70, les législations ont considérablement réduit la force de la famille.** L'Irlande, qui n'a pas légalisé encore l'avortement se voit désormais l'objet d'une campagne intensive et violente.

L'Irlande doit oublier ses fantômes construits d'encre et de papier pour une autre époque à savoir sa constitution et son huitième amendement ». Cette campagne est orchestrée par Amnesty International et l'acteur Liam Neeson. Et, au détriment de la vérité ce clip ose affirmer que ce fantôme à savoir ce huitième amendement occasionne la mort des femmes **alors que c'est l'Irlande qui est avec le Chili le pays où la mortalité féminine est la plus faible.**

Ainsi, la mort le 28 octobre 2012 d'une septicémie d'une dentiste indienne enceinte Savita HALAPPAVANAR n'avait-elle pas été exploitée de façon éhontée pour discréditer la législation irlandaise. Néanmoins concernant l'avortement, l'Irlande résiste encore. Mais pour ce qui est du mariage pour tous, l'Irlande a déjà franchi le cap. D'ailleurs, avec la revendication du mariage pour

tous, on voit à nouveau l'économique individuel, style « consumérisme » primer sur la morale.

Ainsi à la Gay Pride de San Francisco défilent : « Google, Facebook, Amazon, Microsoft, Goldman SACHS, Walt Disney et Apple » révèle Philippe DE VILLIERS dans son œuvre clé : « *Le Moment est venu de dire ce que j'ai vu* » p. 327. Glodmann SACHS avait par ailleurs signé un chèque d'un milliard de dollars pour financer la campagne de Barack OBAMA. En fait, c'est le règne du « two income, no kids » qui est la norme pour booster l'économie, plus de consommations notamment sur les produits informatiques qui sont à la pointe de l'économie. Les homosexuels s'orientent plus vers des consommations instantanées : voyages, restaurants, informatique. D'où le soutien inconditionnel de 379 firmes mondiales qui ont signé pétition pour la promotion du mariage homo-

sexuel. Dans les Echos du 5 mars 2015, elles communiquent : « Autoriser le mariage entre personnes de même sexe améliore le moral des employés, leur productivité et permet de supprimer les fardeaux inutiles administratifs imposés par les différences de lois entre les Etats ». On veut percevoir à quel point le rôle de la productivité à tout prix joue dans les

revendications sociétales. Bien sûr, il y a une part biologique de dévirilisation de la société provoquée par les perturbations de métabolisme induites par les fortes concentrations en œstrogènes (conséquences des rejets de pilules contraceptives et d'hormones de ménopause) dans les rivières et des océans, mais les revendications homosexuelles sont largement suscitées par les divers relais d'opinions qui financent gay-pride et autres. On note également le soutien du milliardaire Georges SOROS aux revendications LGBT, à la légalisation de la marijuana en Californie et à la révolution de la place Maidan en Ukraine. Mais c'est surtout en 2015 qu'il



Georges SOROS - Un milliardaire destructeur occulte des identités

## FAMILLES, ON VOUS AIME ?

soutient, toujours en déversant ses milliards de façon occulte l'invasion migratoire de l'Europe. Laquelle est favorisée par la faiblesse des taux de natalité en Europe Occidentale en moyenne 1,55 enfant par femme en 2013 pour les 28 pays de l'Union européenne. Le déficit annuel de population est déjà croissant. En France, un léger excédent naturel était encore observé ces dernières années mais cela sera vraisemblablement provisoire car depuis quarante ans le taux de renouvellement des générations n'est pas atteint. Déjà pour les neuf premiers mois de l'année les chiffres ont été catastrophiques 2,75 % de naissances en moins.

La question se pose de savoir pourquoi exceptionnellement ces chiffres ont été très largement diffusés sur les médias le 4 novembre. Il semble qu'il s'agisse bien d'une véritable guerre psychologique contre le peuple français. Vous n'avez plus assez d'enfants, alors acceptez les migrants. Reste à savoir si cette manipulation est orchestrée de l'intérieur, d'ailleurs favorisée par la guerre financière que les socialistes ont déclaré aux familles ou de l'extérieur, par exemple par



Viktor ORBAN  
Un fervent défenseur de l'identité chrétienne européenne

George SOROS que Victor ORBAN accuse de vouloir favoriser l'exode croissant des migrants vers les vieilles nations européennes pour détruire leur identité.

Ce qui est certain c'est que la famille française n'aura plus la possibilité de vivre décemment, et comme l'écrit Xavier PATTIER cité par le *Salon Beige* du 4 septembre 2015 dans l'hebdomadaire « *Famille Chrétienne* » pourtant peu suspect de haine de l'autre. « Dans le système qui se met en place, force est de constater que seules les familles issues de l'immigration pourront avoir de nombreux enfants. Pour des raisons obscures, le gouvernement a poussé la destruction de la politique familiale à un niveau jamais atteint. La France est en train de perdre le seul avantage qu'elle avait sur l'Allemagne sa démographie.

Désormais, nous acheminons vers un modèle d'enfant unique à l'allemande et à l'italienne ». Ce serait bien cela qui serait dramatique.

Pierre VOUTERS

La Marche pour la Vie était prévue le 24 janvier 2016. Sa date était connue un an à l'avance et la mobilisation s'annonçait excellente. Néanmoins les événements tragiques du 13 novembre ayant provoqué la promulgation de l'état d'urgence, c'est avec une grande tristesse que l'ensemble des associations organisatrices a jugé plus prudent d'annuler cette dernière qui aurait très vraisemblablement été interdite au dernier moment alors que tant d'efforts et de préparatifs auraient été effectués pour sa tenue.

## Les populations pauvres utilisées comme cobayes (vaccins, contraceptifs)

1956

Les Américains testent la pilule de Pincus sur les Portoricaines et cela grâce aux millions de Rockefeller.

2009

Des millions de lots de vaccins contre la grippe H1N1 sont revendus aux pays d'Afrique. Depuis, chaque année, des centaines de milliers de vaccins contre la grippe restés inutilisés car les français y sont de plus en plus réticents malgré toutes les pressions sont revendus aux pays du Tiers-Monde.

2010

Les implants contraceptifs sont quasi-systématiquement posés sur les jeunes filles de l'A.S.E (Aide

Sociale à l'enfance) dès que ces dernières sont pubères et ce malgré la notice du laboratoire Norplexon indiquant de ne pas l'utiliser sur les jeunes femmes.

2012

Des injections trimestrielles de Dopa Provena sont pratiquées sur les femmes africaines et ce malgré les risques de transmissions du sida. Les millions de Bill GATES parviennent à faire supprimer la mention de danger de transmission de sida par les laboratoires le fabriquant. **Sans triste jeu de mots on peut reprendre cette maxime de La Fontaine : « Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de Cour vous ferrons blanc ou noir ».**

## Les conflits d'intérêts

**Il est assez étrange de constater que depuis quelques années le juge suprême prend pas mal de libertés par rapport à son devoir de réserve.**

Nommée par CHIRAC au Conseil Constitutionnel puis élue Président par ses pairs, Madame Veil qui a toujours voulu avoir tous les honneurs s'affranchit allégrement du devoir de réserve initialement prévu par la Constitution. Ce dernier qui avait été parfaitement respecté jusqu' alors mais pour Madame VEIL ce sera différent déclare soudain le candidat SARKOZY, elle a acquis tous les droits. Ainsi il la nomme présidente du comité de soutien de sa campagne électorale de 2007.



Simone VEIL - Toujours complices !

La déontologue de l'assemblée Nationale Noëlle LENOIR, nommée par Bernard ACCOYER à ce poste travaillait également pour le laboratoire Genevrier. Cette dernière défendait contre le ministre de la santé dans le procès que ce dernier intentait contre le déremboursement de son médicament anti-arthrose ; le Chondrosulf. Mais ce manque de déontologie n'est pas nouveau et ceci à diverses niveaux. Ainsi dans la vie politique française la ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT,



Noëlle LENOIR, déontologue ?

ancienne représentante des laboratoires Glaxosmith parvient à faire considérablement augmenter les catégories de personnes pour lesquelles le vaccin anti-grippe est recommandé. Xavier BERTRAND donna l'agrément du vaccin Gardasil avant que les études concernant ses effets secondaires de ce dernier soient terminées.

**Au niveau européen, le chassé-croisé entre lobbyistes et commissaires est permanent** tel nous le révèle Philippe DE VILLERS dans « *Le moment est venu de dire ce que j'ai vu* » p. 202-203. Les euro-députés se glossent de ce qu'ils qualifient de « **revolving door** ». Ainsi il en cite plusieurs exemples : le Commissaire aux Télécommunications Martin BENGEMANN a rejoint Telephonica. Gunter VERHEUGEN qui s'était occupé des banques européennes a intégré le lobby bancaire et Meglana KOUVENA après avoir réglementé le réseau bancaire se retrouve à BNP-PARIBAS. **On voit que le système fonctionne dans les deux sens : à la fois des lobbies vers les institutions et des institutions vers les lobbies et à des niveaux à la fois nationaux et européens.**

Pierre VOUTERS

## Espagne

La triste histoire du projet de loi mort-né de restriction d'avortement illustre la force des pressions pro-mort internationales et les limites de souveraineté des nations. Ainsi, s'il aura fallu près de 25 mois entre les élections législatives triomphales de novembre 2011 portant au pouvoir le parti populaire espagnol qui avait inscrit dans son programme électoral la révision de la loi ZAPATERO et l'annonce le 23 décembre 2013 d'une révision de cette dernière, il aura fallu un laps de temps beaucoup plus court pour qu'il y renonce, officiellement neuf mois en pratique, beaucoup moins. En effet, dès son discours de politique générale du 20 février 2014, soit même pas deux mois après l'annonce du changement de législation, Mariano RAJOY n'évoquait déjà plus que la lutte contre la corruption. **Devant l'inquiétude et la déception des mouvements pro-vie, le gouvernement avait voulu se montrer rassurant.** Enterré le projet de loi, non, non, pas du tout il sera présenté avant l'été 2014. Et puis quant aux élections législatives de mai 2014 le P.S.O.E devance de deux points le parti populaire, toute la presse à l'origine assez favorable au projet de loi, crie haro sur le gouvernement, sans pourtant qu'on sache très bien si la baisse électorale était imputable à l'annonce d'une loi limitant les facilités d'avortement, à l'usure du pouvoir ou au contraire au retardement de la mise en œuvre de la mesure. **C'est bel et bien le projet de loi qui est rendu responsable par l'intelligentsia de cette moindre performance électorale.** Tandis qu'un lourd silence va peser pendant l'été 2014 sur les réelles intentions du gouvernement, les pressions tant internes qu'extérieures se multiplient.

Il était connu que Philippe ARRIOLA, mari de l'ancienne ministre de la santé du gouvernement AZNAR faisait tout son possible pour persuader Mariano RAJOY que l'abandon de ce projet empêcherait le parti populaire de perdre les élections à venir. Et le 22 septembre 2014, le gouvernement espagnol annonce officiellement ce qui se subodorait déjà à savoir le retrait du projet de loi. Lors de sa démission et en exprimant son profond dégoût pour la politique, le ministre de la justice Alberto RUIZ GALLAR-

DON laisse entendre que ce ne sont pas seulement des considérations électorales qui ont eu raison du projet de loi. **Mais c'est l'évêque de Alcana de Henares, Monseigneur REIG PLA qui tout en invitant les espagnols à ne pas voter pour des partis « structures de pêché » dévoile que le gouvernement espagnol avait été contraint à renoncer à son projet de loi pour obtenir un siège tournant au Conseil de Sécurité de l'O.N.U.**

En effet détaille-t-il dans son interview du 30 décembre 2014 c'est l'application du document : « Priorités de l'Espagne aux Nations Unies - 69<sup>ème</sup> période de l'Assemblée plénière » à savoir continuer à promouvoir la pleine jouissance et l'exercice des droits de santé



La société espagnole contre l'avortement

sexuelle et reproductive des femmes et des filles sans discrimination à raison du genre et c'est ce qui est effectué à tous les niveaux en Espagne, national, régional et municipal. **Le Nouvel Ordre Mondial ne pouvait accepter que l'Espagne, qui sert de modèle à l'Amérique Latine**

**s'engage dans une politique de Vie.**

Ainsi le Parti Populaire Espagnol a-t-il renoncé à sa promesse de campagne et ses électeurs se sont sentis trahis, et cela explique en partie qu'aux élections régionales et municipales du 24 mai 2015, il n'ait obtenu que 27 % des suffrages contre 32 % aux législatives juste un an auparavant en mai 2014. Pour se laisser un peu de marge vis à vis de l'opinion publique pro-vie, le gouvernement espagnol a tout de même annoncé qu'une petite réforme de l'avortement serait mise en place, le consentement préalable des parents serait requis, sauf en cas de risque de mettre en danger l'intérêt supérieur de l'enfant. La réforme a été mise en vigueur le 23 septembre 2015 et deux semaines plus tard voilà déjà un juge de Galicie qui autorise une jeune fille de quinze ans à avorter au motif que ses parents voulaient élever eux-mêmes l'enfant et que cela comportait un risque idéologique. Une réforme qui n'en est pas une, conçue pour ne pas irriter la gauche et qui vraisemblablement n'empêchera pas le Parti Populaire de perdre la majorité aux prochaines élections prévues le 20 décembre 2015. Voici comment même les meilleures intentions pro-vie finissent.

## Amérique Latine

Quand on sait que l'Espagne a dû renoncer à son projet de réformer sa loi sur l'avortement pour obtenir un siège au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. et que cela s'est effectué il y a quelques mois à peine on comprend ainsi l'ampleur des pressions exercées sur les pays latino-américains pour obtenir un changement progressif de leur législation. **Il s'agit de la part de l'O.N.U. d'obtenir l'agrément de la population et pour cela de s'y prendre de façon très progressive.**

Le Code pénal nicaraguayen a été amendé à plusieurs reprises depuis 2006 interdisant toujours totalement l'avortement même en cas de viol. Or, le 6 octobre 2015 le Parlement nicaraguayen a déposé une proposition de loi autorisant l'avortement en cas de danger pour la mère ou de viol. Ce texte fait l'objet d'un projet largement discuté en ce moment par les avocats. Avocats catholiques menés par la Commission de la famille du diocèse de Managua par l'avocate Jessica LOPEZ contre ceux « persuadés de l'importance du projet » menés par Leslie BRICENO. Néanmoins, le parti de gauche FSLN n'a cependant pas voulu se prononcer officiellement.

Le même processus avait été initié au Chili où le projet a été adopté par la Commission des lois et soutenu par le Premier Ministre Michelle BACHELET. Il est à noter que Michelle BACHELET avait profité d'une réunion O.N.U femmes pour annoncer son projet de légalisation de l'avortement. Or depuis que le Chili interdisait complètement l'avortement il figurait avec l'Irlande parmi les pays à mortalité féminine la plus basse. Les autres pays d'Amérique latine interdisant totalement l'avortement Haïti, le Honduras, la République dominicaine et le Surinam sont également l'objet de pressions de la part des organisations internationales.

**D'autres pays qui disposent déjà d'une législation partielle se voient également l'objet de pressions pour aboutir à une extension de la réglementation.**

Ainsi en-va-t-il du Pérou pour lequel un projet de dépénalisation de l'avortement a finalement été rejeté par la Chambre des représentants en partie grâce à une immense manifestation populaire. Cette dernière, le 21 mars 2015 avait réuni à Lima près de deux millions de participants. De nombreux membres de la Chambre des représentants y participaient soit pour représenter les églises évangéliques soit au nom de l'Eglise Catholique pour laquelle l'archevêque primate du Pérou, le cardinal Juan Luis CIPRIANO avait déclaré : « Ceci est la forte génération et

l'avenir du pays. Nous sommes un Pérou qui défend la vie, le mariage et la famille ». Cette manifestation a eu un fort impact sur le vote de la Chambre des représentants survenu le 4 juin 2015.

Mais comme l'a justement remarqué un défenseur de la famille : « Si le résultat avait été inverse il aurait probablement fait les couvertures des journaux, mais comme il s'agit d'une victoire pro-vie pour sauver des enfants péruviens, on n'en parle pas. C'est pourtant un grand espoir pour nos sœurs patries d'Amérique latine ». Néanmoins, le lobby pro-avortement veille, et le 22 septembre 2015 le Président de la Commission de justice du Congrès Juan Carlos EGUREN a dénoncé le fait que le président de la République du Pérou Ollanta HUMALA veuille à nouveau tenter de faire passer son projet gouvernemental de légalisation de l'avortement pour masquer un problème de corruption gouvernementale et ce bien entendu avec l'éternel soutien des lobbys internationaux.



Pérou pro-vie : une foule impressionnante

Béatrice VOUTERS

## A Dieu Jeanne-Marie !

Longtemps, assistante de Jean-Bernard GRENOUILLEAU, l'inventeur du nom de Laissez les Vivre. **Trilingue, Jeanne-Marie LAVEYSSIERE avait participé à de nombreux congrès pro-vie et pro-famille.** Puis elle avait rejoint sa région natale de Grenoble il y a environ une dizaine d'années.

Bien qu'allant de cancers en rémissions et en métastases, elle tenait malgré tout à rendre service aux associations pro-vie, en envoyant régulièrement des courriels sur toutes les informations pro-vie qu'elle pouvait glaner, de ci de là, sans oublier d'ailleurs les informations sur les méthodes naturelles de traitements, auxquelles on imagine sans peine qu'elle avait pu y être à juste titre sensibilisée.

**Ne s'apitoyant jamais sur son propre sort, malgré les souffrances de sa maladie, elle s'était en revanche inquiétée du sort d'Axel De BOURG, quand ce dernier était en fin de vie.** Quand on n'avait pas de nouvelles de Jeanne-Marie pendant quelques semaines, on se disait qu'elle devait être hospitalisée ou en traitement, mais elle resurgissait toujours avec de nouveaux courriels.

Quand en septembre 2015, nous recevons son appel nous comprenons bien que cette fois c'est très grave. Elle nous explique qu'elle est hospitalisée au Plateau d'Assy, centre qui recevait jadis les tuberculeux, aujourd'hui reconverti en centre de soins palliatifs. Elle n'a plus d'ordinateur et ne communique plus désormais que par texto, n'a que la vue du Mont

Blanc pour se distraire. Mais fait nouveau, c'est que maintenant, elle, qui jusqu'alors ne pensait qu'au-  
tres, demande désormais des prières pour elle.

Le mercredi 30 septembre au soir elle envoie un texto très inquiète, elle demande des prières, une réunion pour des décisions la concernant est prévue entre un médecin du C.H.U de Grenoble et un autre du Centre de soins palliatifs du Plateau d'Assy. Elle ne répond pas au texto de réconfort bien désarmé d'ailleurs qu'on lui adresse. Bien sûr, Jeanne-Marie est en fin de vie, et elle en est parfaitement consciente mais cette réunion pour des décisions la concernant l'inquiète au plus haut point puisqu'elle demande des prières et son texto laisse à penser qu'elle la réproouve.

Soudain, le vendredi 2 octobre au soir, nous recevons un texto en provenance du portable de Jeanne-Marie, c'est bien son portable mais ce n'est pas elle, ce sont son frère et sa sœur que nous ne connaissons pas et qui l'ont entourée pour sa mort qui nous envoient ce texto : elle a rendu son âme à Dieu en début d'après-midi et était dans le coma depuis le matin. Evidemment, cela semble un peu curieux que quelqu'un qui le mercredi soir rédige un texto parfaitement clair et cohérent, bien qu'étant vraisemblablement en fin de vie, puisse se retrouver dans le coma 36 heures après. Il ne serait pas illégitime de penser qu'elle ait pu y être un peu « aidée ».

*Béatrice VOUTERS*

## Jean Mercier

Le 27 octobre le tribunal correctionnel de Saint Etienne condamne en appel

Jean MERCIER, à un an de prison avec sursis pour avoir aidé sa femme à mourir le 10 novembre 2011. « Elle voulait en finir, proteste-t-il alors je lui ai apporté ses médicaments. » Ce militant A.D.M.D a reçu le soutien de Jean Luc ROMERO, présent à son procès. Après une longue procédure au cours de laquelle une Q.P.C (question prioritaire de constitution-



L'euthanasie militante

nalité) avait été soulevée, le tribunal de Saint Etienne a condamné Jean MERCIER à une année de prison avec sursis. Il faudrait que la loi puisse légaliser l'aide à mourir a-t-il vigoureusement plaidé. **Evidemment, ce discours ne peut pas passer quand dans le même temps le gouvernement légalise la sédation profonde et continue tout en affirmant que cette dernière n'est pas euthanasique.**

*Béatrice VOUTERS*

## La loi CLAES LEONETTI ou la Sédation Profonde et Continue (SPC)

Une loi qui ne dit pas son nom qui constitue une sédation euthanasique.

En 2005, la loi Léonetti légalisait l'arrêt de traitement, sans que l'on sache bien ce que ce vocable comprenait : soit les traitements seuls soit également l'alimentation et l'hydratation.

Les deux missions d'évaluation successives de 2007 et de 2009 ont conforté la notion de sédation, insisté sur le rôle des directives anticipées, et de la personne de confiance et précisé que la loi Léonetti s'appliquait aussi aux enfants et aux nouveau-nés. Elles préconisent également la création d'un Observatoire de Fin de Vie, finalement créé le 19 février 2010.

L'Observatoire a une mission d'observation neutre et ne doit pas émettre de recommandations. En revanche, le candidat Hollande, ayant promis de légaliser l'euthanasie (engagement 61), c'est comme opportunément que le rapport Sicard avait

été établi en décembre 2012 que près d'un décès sur deux était causé par une décision médicale.

Quand, en septembre 2013, Jean-Claude AMIESSEN est nommé président du C.C.N.E, on pressent tout de suite que François Hollande va s'obstiner dans la voie de l'euthanasie. Pourtant, il prend son temps, semble hésiter puis au printemps 2014 c'est parti : c'est un tandem Jean LÉONNETI U.M.P et Alain CLAEYS, socialiste, qui sera chargé de présenter une proposition de loi.

La proposition de loi prévoit que les directives anticipées seront systématiquement opposables au médecin et surtout il prévoit la possibilité d'une sédation profonde et continue. Présenté à l'Assemblée Nationale en première lecture, il est adopté en première lecture le 17 mars par 436

voix pour, 34 contre et 38 abstentions, puis rejetée par le Sénat le 23 juin par 196 voix contre 87. Puis, le 9 octobre, c'est à nouveau un vote favorable à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, malgré le dépôt de plus de 400 amendements. Le vote en deuxième lecture devant le Sénat le 29 octobre modifie assez sensiblement le texte. En effet, la loi votée au Sénat assimile l'hydratation à un soin, ce qui permet de pouvoir éventuellement la poursuivre jusqu'au décès. Mais, il est hautement probable que cette disposition ne sera pas maintenue par l'Assemblée Nationale, qui de toute façon après trois lectures aura le dernier mot. **La question est bien de savoir s'il s'agit de dormir avant de mourir ou de mourir**

**dans le coma comme le note Emmanuel HIRSCH.** Or c'est bien cela qui semble être le cas car la conscience est totalement absente.

La sédation profonde et continue se révélerait donc être une euthanasie qui ne dirait pas son nom. Dans le

cadre d'une sédation de soins palliatifs, le but n'est pas d'obtenir la mort mais d'apaiser le malade, la sédation n'est pas forcément continue, elle doit permettre au patient de conserver des moments de conscience, pour pouvoir éventuellement être réversible en cas de changement d'avis de ce dernier.

**Au contraire pour ce qui concerne la sédation profonde et continue (SPC), elle abolit intentionnellement les critères de réversibilité et de proportionnalité incompatibles avec son caractère constant et irrévocable. L'acte a dès lors pour fin d'altérer de manière irréversible la conscience de la personne en vue d'une mort "apaisée". C'est pourquoi on peut l'assimiler à une euthanasie.**

*Béatrice VOUTERS*



Remise de la proposition de loi au président

## VINCENT LAMBERT : l'antichambre de la mort est-elle enfin ouverte ?

Le 23 juillet 2015 c'est la réunion de concertation organisée par le docteur Daniela SIMON en charge du dossier de Vincent LAMBERT au C.H.U de Reims depuis le départ du docteur KARIGER. Tous les protagonistes y figurent, et en premier lieu ceux qui défendent Vincent, depuis le début : ses parents. Ils savent bien que la partie qui va se jouer sera très dure et ils ont demandé des prières, des neuvaines.

Et il y a cette vidéo qui circule sur laquelle on voit Vincent vivant, tournant sa tête, bougeant une jambe et capable de déglutir. Car officiellement ce qui est alors en jeu une troisième fois c'est bien une tentative d'arrêt de soins, à savoir alimentation et hydratation car de traitements il n'y a pas, il n'est branché à aucune machine. Il s'agit donc bel et bien d'une tentative d'assassinat.

En ce jeudi 23 juillet, cent cinquante personnes sont réunies paisiblement devant le C.H.U pour affirmer que Vincent est vivant, ils le savent car ils ont vu cette vidéo extraordinaire qui montre Vincent cligner des yeux et tourner sa tête. Ils arborent des sweats : « Je suis VINCENT ». Ils sont pour la plupart, jeunes, et en tout cas pacifiques et déterminés. Rien à avoir avec la dizaine d'activistes de l'A.D.M.D (Association pour le droit de mourir dans la dignité) qui quelques jours auparavant avaient envahi l'hôpital pour exiger bruyamment la mise à mort de Vincent. En ce 23 juillet, l'ambiance est lourde. Il y a eu un va et vient du doc-

teur SIMON et puis au bout de deux heures de suspense, c'est le verdict du miracle. Évoquant « des pressions extérieures », elle renonce à annoncer l'arrêt des soins et déclare qu'elle s'en remet à l'autorité de tutelle à savoir le ministère de la Santé qui nommera un tuteur. Il faut dire que dès le 16 juillet 2015, les parents de Vincent avaient anticipé l'échéance en déposant une plainte contre le C.H.U de Reims pour mauvais traitements, refus de kinésithérapie notamment et annonçant qu'ils retireraient leur plainte dès que le transfert vers un autre établissement serait obtenu. C'est alors que le demi-neveu de Vincent, François LAMBERT, manipulé par l'A.D.M.D diligente une action devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne de façon à exiger de l'hôpital de Reims qu'il arrête l'alimentation de son oncle. Cette fois il agit



Vincent est bien vivant

seul sans la femme de ce dernier, Rachel qui partie vivre en Belgique depuis plus de deux ans n'y a pas pris part.

Le 9 octobre, le tribunal a finalement rejeté sa demande. Toujours est-il qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, Vincent est toujours dans la chambre du C.H.U de Reims, porte verrouillée, surveillé par un judas et une vidéo et que ses visiteurs doivent laisser leur carte d'identité à l'accueil du service. Et ce, alors que tant de services, notamment ceux du Professeur JEANBLANC (Strasbourg) et du Professeur DUCROCQ (Nancy) le réclament.

*Pierre VOUTERS*

## Crématoriums en faillite ?

**Enfin une bonne nouvelle, des crématoriums en dépôt de bilan !**

Profitant d'une absence de position nette et franche de l'Eglise, qui privilégie depuis 1963 l'intention sur l'acte lui-même, les incinérations se sont multipliées en France depuis 1980. Ainsi, si ces dernières ne représentaient qu'un pour cent des décès à cette date, elles cou-

vraient désormais 34,1 % des décès en 2013 dont 47 % en région parisienne. 176 crématoriums ont été construits en France et 30 autres sont en construction. L'épidémie a récemment atteint les régions de l'Ouest jusque-là épargnées par le fléau. Trois quarts des établissements sont gérés par des opérateurs privés dans le cadre des délégations de service public. Les nouvelles normes

# EUTHANASIE

anti-pollution sur la filtration et le traitement des fumées renchérissent le coût de l'investissement initial de l'ordre de trois millions d'euros.

François MICHAUD NÉRARD, directeur général des Services Funéraires de la Ville de Paris note : « Pendant des décennies, on a assisté à un assouplissement des pratiques culturelles, depuis des années c'est l'inverse qui prévaut la pratique religieuse se reformalise et les rites sont plus suivis ce qui n'est guère favorable à la crémation ». Une trentaine de crématoriums sont à l'heure actuelle en construction mais seront ils rentables ?

**Au vu des nouvelles normes, il faut 700 à 800 crémations par an pour qu'un site soit rentable et certains n'en réalisent que 400.** Un quart des sites est subventionné par les collectivités locales. Celui de de Roanne. (Haute-Vienne) est concurrencé par celui privé de Mably. En Haute-Savoie, le site de La Balme vient de déposer son bilan. Situation similaire près de Meaux et de Boulogne où différents établissements sont en concurrence. **Ainsi malgré les multiples pressions des municipalités et de diverses hôpi-**



Une fin dans les flammes

taux, les français restent attachés aux vénérables funérailles et bonne nouvelle les jeunes y sont à nouveau majoritairement favorables 60 % des moins de 35 ans dont 80 % de catholiques y seraient pour contre respectivement 50 % et 72 % de catholiques en 2007. Serait-ce pour cela que des élus ont déposé un amendement pour interdire les soins de thanatopraxie à domicile escomptant ainsi que les pressions à l'incinération seraient plus fortes dans un funérarium ?

Toujours est-il que l'article 52 de la loi Santé qui prévoit l'interdiction des soins de thanatopraxie à domicile pourrait affecter 30 % du quart des décès qui surviennent à domicile. Un tiers de 25 %, ce n'est certes pas énorme mais cela pourrait aboutir à faire augmenter de quelques petits pourcentages le nombre des incinérés. Et

dans ce cas cela améliorerait la situation financière de quelques crématoriums. **Et c'est peut-être cette perspective qui agite les arrières pensées des députés, lesquels peuvent être liés aux collectivités territoriales.**

*Béatrice VOUTERS*

## DÉDUCTION FISCALE

Au recto, vous trouverez un appel de cotisations ; deux cas de figure peuvent se présenter :

- vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2015 : il est encore temps de la régler
- vous avez déjà réglé votre cotisation 2015 :
  - soit, vous pouvez effectuer un don complémentaire pour 2015
  - soit, vous pouvez déjà régler votre cotisation 2016

Dans tous les cas, seule la date de versement compte pour l'établissement de votre reçu fiscal annuel, indépendamment de l'année de cotisation concernée.

**Tout don ou cotisation versé au plus tard le 31 décembre 2015 pourra être déduit de vos revenus 2015.** En effet, conformément à l'article 200 du code général des impôts, les dons versés à notre œuvre d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant (dans la limite de 20 % du revenu imposable) : ce qui signifie qu'un don de 100 € vous coûte réellement 34 €.

**Tous les reçus fiscaux de l'année 2015 vous seront adressés avant le 31 mars 2016, soit deux mois avant la date limite de déclaration (31 mai 2016).**

# SOS FUTURES MÈRES

Ce bébé serait-il né si le délai de réflexion avait été supprimé ?

Le but de Sos Futures Mères est d'apporter toujours une écoute attentive et une proposition d'aide financière. Dans une société tellement imprégnée de cette culture mort quasiment diabolique, Sophie 14 ans est harcelée par le Planning familial qu'elle a contacté sur les conseils de camarades de collègue qui ont vécu la même chose « ça se passe très bien » lui affirment-elles. Le papa du bébé et son propre père font de même. Heureusement, sa mère Nadine a vécu la même expérience tragique avant d'aboutir à un divorce, « un avortement ça laisse toujours des séquelles » ne cesse-t-elle de lui répéter. Alors, elle l'encourage, fait les démarches nécessaires l'emmène chez le médecin, effectue sa



déclaration de grossesse. Mais, cette femme courageuse est sans ressources. Il faut l'aider financièrement à tenir, c'est le travail de Sos Futures Mères. Lucie a seulement 18 ans, elle a trouvé un stage dans une petite ville de province et quand le bébé arrive quel bouleversement, elle hésite consulte le site [sosfuturesmeres.org](http://sosfuturesmeres.org), nous téléphone et nous demande de l'aide. Continuez à nous aider à soutenir moralement et financièrement ces mamans seules et courageuses.

Béatrice VOUTERS

**AIDEZ-NOUS À  
CONTINUER À SOUTENIR  
MORALEMENT  
ET FINANCIÈREMENT  
CES MAMANS  
VULNÉRABLES**

 **LAISSEZ-LES-VIVRE**  
**S.O.S.**  
**FUTURES MÈRES**

**ACCUEIL ET ÉCOUTE**  
**0 800 868 838**  
**NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)**

**COTISATION 2015 ou 2016** (entourer l'année correspondante)

- de membre actif (25 €)  €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...)  €
- de membre d'honneur (150 €)  €
- de membre bienfaiteur (500 €)  €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €)  €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES**  €

Don dédié à **SOS FAMILLES**  €

Don de soutien (montant libre)  €

**TOTAL**  €

**MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

187

**REÇU FISCAL DEMANDÉ** (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

**LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10**

CCP 1298 65 N PARIS